Ce qu'a réellement décidé la tripartite

La tripartite gouvernement- UGTA-patronat vient d'avoir lieu, avec comme résultat connu et immédiat, une augmentation du SNMG qui passe de 12 000 à 15 000 DA.

Cette majoration significative, de l'ordre de 25 %, n'est pas pour autant la seule retombée de cette réunion au sommet du week-end dernier. Bien d'autres décisions ont également été prises et qui, même si elles échappent à la compréhension «du salarié moyen», n'en demeure pas moins d'une importance capitale pour le quotidien du citoyen.

Nous avons donc estimé utile d'expliciter les détails de cet accord socioéconomique.

1 - Retraités et moudjahidine, les grands bénéficiaires du SNMG

Les retraités et les moudjahidine sont les deux principales catégories sociales bénéficiaires des retombées de l'entrée en application à compter de janvier 2010 du nouveau SNMG. En d'autres termes, la revalorisation du SNMG de 3 000 DA permettra au simple retraité de bénéficier d'un minimum de retraite, soit 75 % du SNMG, qui équivaut, avec la nouvelle augmentation, à 11 250 DA/mois.

Quant aux moudjahidine retraités, l'augmentation du SNMG leur permettra de disposer, à compter de janvier 2010, d'une pension de retraite de 37 500 DA/mois. Cette pension est déterminée selon les dispositions de la réglementation qui stipulent que «la pension du moudjahid retraité est calculée sur la base de deux fois et demi le SNMG».

Il est à noter que le nombre de retraités concernés par cette augmentation est de 600 000, alors que celui des retraités moudjahiddine est de près de 180 000.

2- Les fonctionnaires attendront la finalisation des statuts particuliers

La revalorisation des salaires des travailleurs de la Fonction publique interviendra au lendemain de la finalisation des régimes indemnitaires. A la différence des travailleurs du secteur public économique, ceux de la Fonction publique bénéficieront de la rétroactivité des nouvelles indemnités, au 1er janvier 2008.

3- Ouverture des négociations dans le secteur économique

Tant pour le secteur public que pour le secteur privé, la tripartite a arrêté le principe de l'ouverture de négociations à compter de janvier 2010 pour la mise à jour des conventions de branche, y compris en ce qui concerne les rémunérations des travailleurs.

Une fois les conventions de branche finalisées, employeurs et représentants des travailleurs engageront au niveau des entreprises des négociations autour de la convention collective.

Les partenaires de la tripartite ont convenu que cette mise à jour tienne compte de la réalité de chaque entreprise, notamment pour les entreprises financièrement déstructurées.

4- Allocations familiales : la prise en charge toujours par l'Etat

La tripartite n'a pas tranché définitivement sur la question des allocations familiales. En d'autres termes, en attendant les recommandations du groupe de travail mis sur pied, les allocations familiales, tant pour les travailleurs du secteur public que pour ceux du privé, continueront d'être prises en charge par le Trésor public.

5 – Retraite : la condition d'âge supprimée

Le départ à la retraite anticipée à travers ces deux volets (sans condition d'âge et proportionnelle , tel qu'institué en mai 1997) est supprimée.

Toutefois, en attendant l'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition, les personnes qui réunissent toujours les critères requis dans l'ordonnance du 31 mai 1997 peuvent en bénéficier.

6 – Mutuelles sociales : aucun changement dans les statuts

Aucun changement de statut pour les mutuelles sociales n'a été décidé par la tripartite.

Ces dernières resteront la propriété exclusive des mutualistes. Toutefois, la tripartite a arrêté le principe d'adaptation du rôle des mutuelles sociales aux réformes en cours dans le domaine de la sécurité sociale.

Il s'agit particulièrement de la contractualisation des soins dans les hôpitaux, de la refonte du système tarifaire des soins de santé et de la généralisation du système du tiers-payant.

7 – Soutien aux entreprises économiques nationales : 20 000 unités ciblées

Les entreprises nationales relevant du secteur économique tant public que privé, au nombre de 20 000, bénéficieront d'importants soutiens de la part de l'Etat durant les cinq prochaines années.

Ce soutien sera destiné aux études, à l'investissement immatériel et matériel de modernisation et à la formation au management.

La part de l'entreprise locale dans la réalisation des programmes publics d'investissements et dans la sous-traitance découlant de la relance des entreprises publiques en partenariat avec des investisseurs étrangers sera augmentée.

8 – Enrichissement du pacte national économique et social

Gouvernement, UGTA et patronat ont convenu d'enrichir et de reconduire le pacte national économique et social signé en 2006, à l'issue de sa première période de validité en octobre 2010.

Une réunion extraordinaire est attendue avant la fin du premier semestre de l'an prochain, pour finaliser ce dossier avant la prochaine tripartite, prévue avant la fin de l'année.

Abder Bettache

ÉDUCATION : INDEMNITÉS, ŒUVRES SOCIALES ET MÉDECINE DU TRAVAIL

Au menu de trois commissions

Une rencontre a eu lieu hier au siège du département de Benbouzid entre les représentants de l'Unpef et du Cnapest durant laquelle a été installée officiellement la commission centrale de suivi.

Cette dernière, au bout de trois heures de réunion, a mis sur pied trois groupes de travail, chargés de réfléchir aux dossiers du régime indemnitaire, des œuvres sociales et de la médecine du travail. C'est ce que nous avons appris d'une source proche du ministère de l'Education nationale. Ces commissions ont pour mission de préparer des textes durant les quinze jours à venir. Selon le porte-parole de l'Unpef, M. Dziri, «la commission centrale se charge de suivre les travaux de ces sous-commissions qui doivent rendre leurs rapports avant le 31 décembre. La première sous-commission qui planchera sur le régime indemnitaire est composée des représentants du ministère de l'Education, des syndicats autonomes et ceux de la Fonction publique et des Finances. Quant à la deuxième, elle regroupe en plus, les représentants du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Protection sociale. A la dernière, il faut ajouter le ministère de la Santé». «Nous ferons le point tous les trois jours dès le début du travail de ces groupes qui commencera à partir de dimanche prochain», ajoutera notre interlocuteur. Pour rappel, ces trois dossiers ont été au centre des négociations avec la tutelle suite à une grève qui a paralysé le secteur de l'éducation pendant trois semaines d'affilée. Concernant le dossier relatif au régime indemnitaire, il a été convenu de faire bénéficier les enseignants des indemnités IAPP et IEPP dont le calcul sera fait sur la base du nouveau salaire de 26 000 DA au lieu de l'ancien qui était de 10 000 DA. Il est aussi fort probable que l'abrogation de l'article 87 bis soit au centre des discussions sachant que ce principe est acquis si l'on tient compte des assurances données par Benbouzid. Le dossier de la médecine du travail a été également passée en revue et il est question, selon le responsable syndical, de «trouver les modalités d'application des textes législatifs en fonction des besoins de cette catégorie de fonctionnaires incluant les prestations inhérentes aux consultations et soins médicaux, analyses et prévention contre les dangers propres à la profession». Quant au volet des œuvres sociales, il risque de ne pas faire le consensus, notamment quand il s'agit de lever le monopole sur cette escarcelle qui demeure jusqu'à l'heure actuelle l'apanage de la Fédération national des enseignants de l'éducation FNTE, affiliée à l'UGTA, l'unique syndicat à gérer les œuvres sociales des travailleurs. L'arrêté 94/158 y référent a été annulé et sera remplacé par un autre qui va sans doute chambouler les calculs de la FNTE qui refuse se départir de ce fonds. Par ailleurs, et s'agissant de la reprise des cours, il est à noter que les perturbations continuent d'émailler les écoles depuis le 25 novembre, date de la reprise officielle de certains syndicats ayant négocié l'arrêt de la grève avec le ministre de l'Education nationale. Le programme des cours de rattrapage n'est, semble-t-il, pas respecté par tous les directeurs d'établissement. S'agissant du changement de la date de l'examen du bac, certains syndicats ont proposé de l'avancer, abondant dans le même sens que Benbouzid qui a évoqué la coïncidence avec le premier match de la sélection nationale de football dans le cadre de la phase finale de la Coupe du Monde en Afrique du Sud alors que d'autres, comme le Snapest, estiment que «l'Algérie n' pas à régler son horloge sur celle des autres pays même pour un grand événement aussi important soit-il».

Fatma Haouari

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

Sidi-Saïd insiste sur le soutien du Fonds d'investissement pour l'emploi

A l'occasion d'une rencontre consacrée à la présentation des objectifs et du rôle du Fonds d'investissements pour l'emploi (FSIE), le secrétaire général de l'UGTA, Abdelmadjid Sidi-Saïd, a indiqué que son organisation syndicale continuera toujours à soutenir cette institution financière à vocation économique, mais aussi sociale, et qui a permis, par le passé, de sauver de nombreux emplois. Institué par la loi du 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005, le FSIE s'inscrit dans le système financier national comme un véhicule nouveau d'investissement au service des épargnants et constitue un instrument novateur participant à la création et à la sauvegarde de l'emploi. Selon les précisions du directeur général de cette institution financière, l'adhésion FSIE est ouverte à tous les travailleurs et, plus généralement, à tous les citoyens. Ainsi, l'adhésion étant volontaire, la souscription s'effectue par l'achat d'actions, de 200 DA l'une, remboursables à la retraite, en cas d'invalidité ou de décès, et sur lesquelles l'actionnaire reçoit une bonification de l'Etat de 10 %, à laquelle s'ajoutent des exonérations fiscales. Par ailleurs, ce responsable a fait savoir que le FSIE offre aux travailleurs une formation économique et financière visant une plus grande connaissance des rouages financiers de l'entreprise et la valorisation de meilleures relations de travail, tout en impliquant d'avantage les salariés dans l'activité et le devenir de leur entreprise. Enfin et s'agissant de la politique d'investissement du FSIE, le premier responsable de cette institution financière a expliqué que la moitié des ressources dudit fonds est investie dans les petites et moyennes entreprises, alors que le reste de ses actifs fait l'objet de placements sécurisés. Et de souligner que le FSIE participe également aux bénéfices des entreprises dans lesquelles il a investi, siège au sein de leurs conseils d'administration et apporte appui et assistance.

Mehdi Mehenni

CONTESTANT LES DATES DES COMPOSITIONS PRÉVUES DURANT LEURS VACANCES

Les lycéens feront grève aujourd'hui dans la capitale

Plusieurs lycéens et élèves du cycle moyen entreront en grève dès aujourd'hui. Ils contestent la décision de Benbouzid de consacrer la première semaine des grandes vacances d'hiver aux compositions.

Wassila Z. - Alger (Le Soir) - «Ils ont promis de ne pas toucher aux grandes vacances», s'insurgeait un groupe de lycéens représentant le lycée El-Idrissi, sis à la place du 1er-Mai, qui s'est présenté à notre rédaction.

«En imputant quatre jours de vacances, ils sont en train de réduire nos jours de repos dans l'année», clamaient-ils.

Brandissant le communiqué du ministère de l'Education, ces élèves se disaient lésés par cette décision. En effet, comme annoncé lundi, à titre exceptionnel, les 4 premiers jours des grandes vacances d'hiver, du 20 au 23 décembre, seront consacrés aux compositions du premier trimestre.

Il faut savoir qu'à ces quatre journées, viennent se greffer quatre jours de repos qui seront annulés. De plus, selon les explications fournies par ces élèves, deux jours de vacances programmés pour le mois de février et deux autres en mai ont également «sauté». Un fait qu'acceptent mal les lycéens. «A ce train-là, au total, nous n'aurons que 15 jours de vacances, voire moins», dira Tahar G., qui s'était porté volontaire pour représenter son lycée.

En fait, les vacances de printemps ne seront pas épargnées, puisque des journées seront consacrées aux rattrapages. Justement, sur ce point, les élèves acceptent mal les modalités de rattrapage des cours non dispensés durant la période de grève des enseignants. «Nous n'avons pas à payer pour les enseignants. Nous, nous n'avons pas fait grève. Nous nous présentions tous les jours à notre établissement et nous suivions nos cours, puisque ce ne sont pas tous les enseignants qui ont fait grève», nous expliquait ce jeune. Et un autre d'ajouter : «Il est mentalement épuisant de se déplacer tous les jours, pour seulement trois heures de cours.»

Pour Tahar G. et ses camarades, tous élèves de terminale, «en avançant la date du baccalauréat d'une semaine, c'est encore des jours qui seront grignotés».

Wassila Z.